



N° : 408

Du : 26 MAI 2026

Objet : Commission Départementale d'Aménagement commercial (C.D.A.C.) - Désignation du représentant du Maire – Délégation de signatures

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) spécialement les articles L. 2122-18 et L 2122-25 ;

VU le code du Commerce, notamment l'article L 751-20-1 ;

CONSIDERANT qu'il convient de donner délégation pour me représenter au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation à **M. Christophe NIOGRET, Adjoint au Maire** délégué à la Dynamique économique, commerciale et artisanale, pour me représenter, en mes lieux et place, au sein de la Commission départementale d'aménagement Commercial et signer tout document afférent.

ARTICLE 2 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain.

BOURG-EN-BRESSE, le 26 MAI 2026

Le Maire

Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes